



Mont
Saint
Aignan

DÉCISION N° 2026 - 9

Mise à disposition gracieuse de la salle Christian Garros de l'Espace Marc-Sangnier à l'association ALIF

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2020-07-04 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 notamment l'alinéa 5 donnant délégation au Maire, pendant la durée de son mandat, pour décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDERANT l'intérêt de la demande formulée de collaborer au développement des structures et associations culturelles locales.

DÉCIDE :

Article 1 : la conclusion d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle Christian Garros de l'Espace Marc-Sangnier (sis rue Nicolas Poussin, Mont-Saint-Aignan) à l'association ALIF, afin de permettre l'organisation de deux stages de découverte de la danse orientale, sur la période suivante :

- Le samedi 14 mars 2026 de 13h30 à 17 heures.

Article 2 : que Madame la Directrice générale des services est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime.

Fait à Mont-Saint-Aignan le - 9 FEV. 2026



Catherine FLAVIGNY
Maire et Conseillère départementale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20260209-20269-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

Certifié exécutoire par la transmission en Préfecture
et la publication en date du :

- 9 FEV. 2026